REGLEMENT INTERIEUR DU MARATHON PHOTO 2022

Organisation :

L'organisation est confiée au Photo Club de ST Etienne, 16 rue raisin 42000 St Etienne.

Le principe du marathon :

Le photo club de St Etienne organise un Marathon Photographique Numérique qui aura lieu le samedi 25 juin 2022 Ce Marathon Photo se veut tout d'abord être un moment de convivialité et non une compétition.

Déroulé :

Participations :

Le samedi 25 juin2022 à 13h, les participants peuvent se présenter à la salle des Cimaises (15 ter rue Henri Gonnard) en binôme ou seul.

Marathon:

Trois thèmes seront proposés aux photographes, à illustrer par 2 clichés par binôme et par thème sans post traitement, à réaliser en une heure. Il est possible de ne faire qu'un ou deux théme(s) sur les trois.

13h : accueil

13h30 : distribution du premier thème aux photographes 14h30 : rendu du 1er thème

14h45 : distribution du deuxième thème 15h45 : rendu du 2ème thème

16h00 : distribution du troisième thème 17h00 : rendu du 3ème thème

17h30-18h : visionnage des photos et résultats des délibérations du jury.

Attention, aucun appareil photo ne sera prêté. Il est à la charge de chacun de venir équipé d'un appareil photo numérique et d'une carte mémoire **vide** ou d'un téléphone portable doté d'une fonction appareil photo **avec son câble USB** pour transférer les photos.
Ce marathon photo, réservé aux amateurs, est ouvert à toute personne physique majeure. Si le candidat est mineur, il doit impérativement être muni d'une autorisation parentale et accompagné d'une personne majeure.

Jury et résultats :

Les photos seront soumises anonymement à un jury nommé à l'avance. Une photo par thème sera choisie et primée. Les décisions seront sans appel. Le jury délibèrera dans la demi heure suivant la remise des photos.

Dotation :

Le concours sera doté de prix en nature.

Responsabilité des participants :

Le photo club de St Etienne n'est pas responsable des participants, de leurs actes et de leur matériel. Aussi, il enjoint chaque participant à bien respecter le droit à l'image des personnes photographiées (un formulaire sera à votre disposition au départ de l'épreuve) et à ne pas nuire à l'ordre public.

Droit sur les œuvres :

Ce marathon ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, en participant à ce concours, vous autorisez le photo club de st Etienne à les utiliser à des fins non commerciales : communications, site internet, Facebook,.

Application du règlement

Toute participation au marathon entraîne l'entière acceptation du présent règlement.